

L'actu du jour

Avoir un léopard à la maison, c'est possible ?

Depuis décembre, les Émirats arabes unis, un pays du Moyen-Orient, ont interdit aux habitants de posséder des animaux exotiques. Dans ce pays, il n'était pas rare de voir des léopards ou des lions être promenés en laisse.



Garder un léopard chez soi, ce n'est désormais plus possible aux Émirats arabes unis. (© pexels-photo)

Si chez toi, tu as un chien, un chat ou un poisson, sache que dans d'autres pays, certains peuvent avoir des lions et des guépards comme animaux de compagnie... C'est le cas aux Émirats arabes unis, un pays du Moyen-Orient.

Mais depuis le mois de décembre, les autorités de ce pays ont instauré une nouvelle loi qui interdit aux habitants d'avoir des animaux sauvages chez eux. Désormais, seuls les zoos, les cirques et les élevages sont autorisés à en posséder.

Des tigres dans des piscines ou sur des canapés

Depuis des années, certains achetaient des animaux sauvages des milliers d'euros pour les domestiquer. Pour eux, c'était aussi un signe de richesse, comme s'ils achetaient des voitures de luxe ou des bijoux. Ils les élevaient dans leurs jardins, dans leurs maisons.

Et puis, ils postaient des photos d'eux avec leurs animaux sur les réseaux sociaux, comme une preuve. On peut y voir, par exemple, des

Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que depuis le mois de décembre, les habitants des Émirats arabes unis n'ont plus le droit de posséder des animaux sauvages chez eux.

photos de guépards et de tigres dans des piscines, des voitures ou sur des canapés.



Ce propriétaire a posté des photos de ses animaux de compagnie pas comme les autres, sur le réseau social Instagram. @Instagram Mais posséder des animaux sauvages peut être **très dangereux**. En effet, ils ne sont **pas habitués à vivre avec les hommes** et peuvent être parfois très agressifs. Des accidents sont déjà arrivés, certains propriétaires ont été blessés. Dans ce cas, la plupart de ces animaux sont ensuite **abandonnés**. C'est aussi pour cela que les autorités ont décidé de **condamner les propriétaires** de ces animaux, qui risquent désormais une très **grosse amende** et même **une peine de prison**.

Dakota Gizard

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)